

Construction de logements

Résultats à fin septembre 2018

Logements autorisés

D'octobre 2017 à septembre 2018, le nombre de logements autorisés s'élève pour la région Grand Est à 29 600 logements, chiffre stable par rapport à l'année précédente. Au niveau national, les autorisations de construction affichent un net repli de 6 %.

A l'échelle départementale, la tendance est au repli dans les départements ruraux : -36 % en Meuse, -27 % dans les Ardennes et -12 % dans les Vosges. Dans les départements urbains, après plusieurs mois de hausse, la Meurthe-et-Moselle affiche une baisse conséquente (-26 %).

A l'inverse, le dynamisme des autorisations de construction dans la Marne se confirme avec une nette progression +38 % (+15 % à fin juin 2018). Dans les autres départements urbains le cumul annuel varie de +8 % dans le Haut-Rhin à -6 % en Moselle. Les autorisations sont stables dans le Bas-Rhin (+1%).

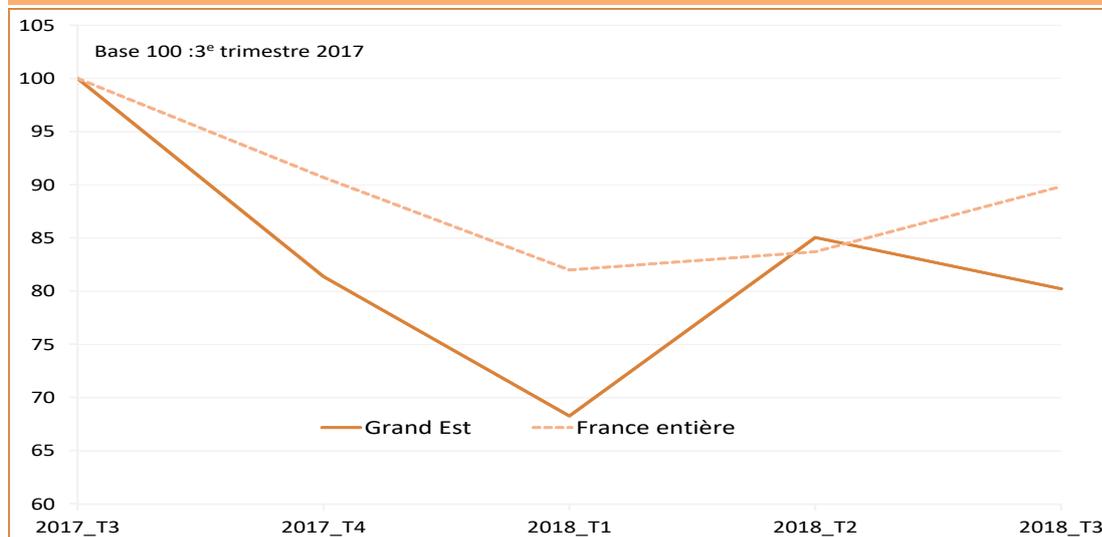
En volume, le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Moselle concentrent à eux seuls 67 % des logements autorisés entre octobre 2017 et septembre 2018 dans la région Grand Est.

| Nombre de logements autorisés | 12 derniers mois (Oct 17 à Sept 18) | N/N-1 (%)* |
|-------------------------------|-------------------------------------|------------|
| Ardennes | 430 | -27 |
| Aube | 1 350 | -4 |
| Marne | 4 090 | 38 |
| Haute-Marne | 380 | 8 |
| Meurthe-et-Moselle | 2 510 | -26 |
| Meuse | 240 | -36 |
| Moselle | 5 860 | -6 |
| Bas-Rhin | 8 880 | 1 |
| Haut-Rhin | 5 010 | 8 |
| Vosges | 820 | -12 |
| Région Grand Est | 29 600 | 0 |
| France entière | 470 700 | -6 |

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin septembre 2018

* : douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents

Évolution du cumul trimestriel des logements autorisés



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin septembre 2018



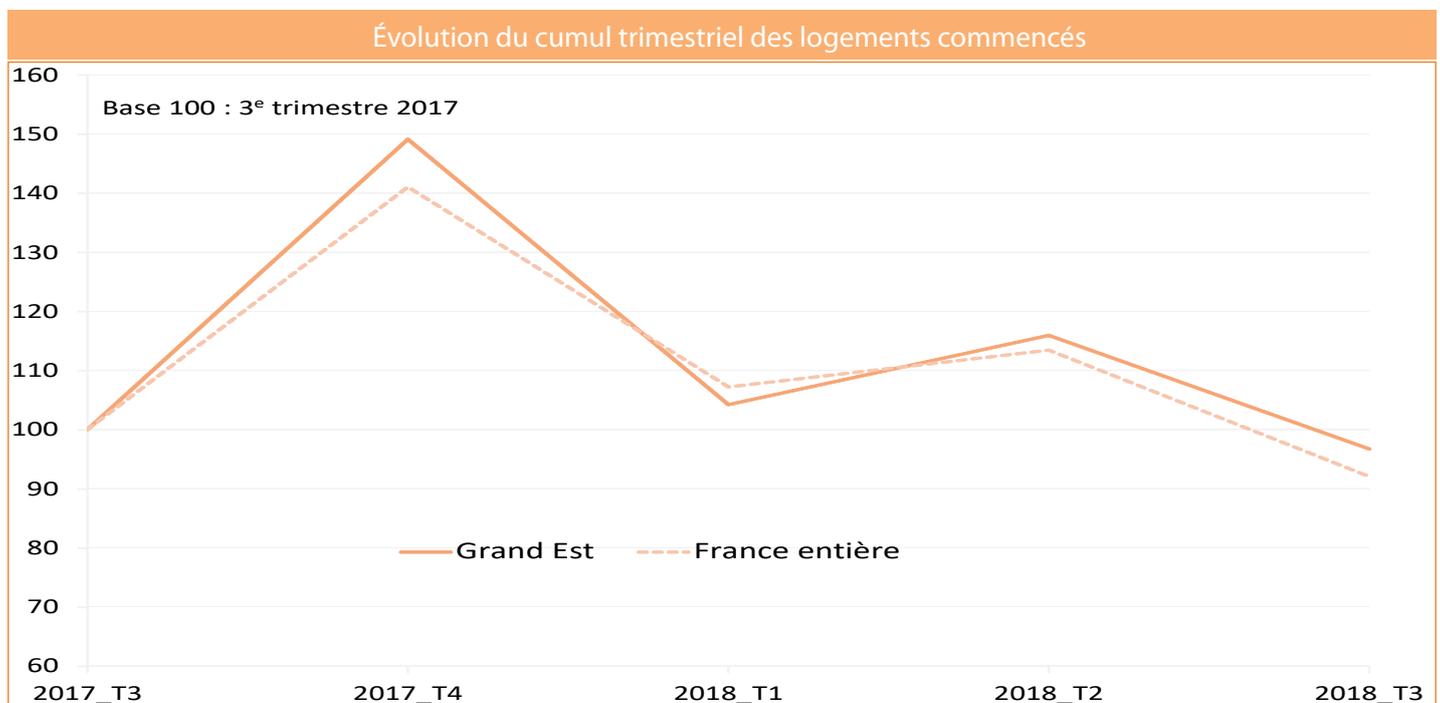
Logements commencés

Le cumul annuel des logements commencés dans la région Grand Est, s'élève à 26 100 unités à fin septembre 2018, soit une progression de 8 % par rapport au cumul des douze mois antérieurs. Ces chiffres traduisent le dynamisme des mises en chantiers observé dans la région depuis décembre 2016. Le cumul annuel dépasse ainsi de 5 % la moyenne des dix dernières années (24 800 unités). Au niveau national, les logements commencés entre Octobre 2017 et septembre 2018 sont en hausse est de 2 % par rapport à l'année précédente.

À l'échelle départementale, le dynamisme régional des constructions est porté essentiellement par les départements de la Meurthe-et-Moselle (+41 %), du Haut-Rhin (+28 %) et de la Moselle (+18 %). Le Bas-Rhin qui concentre 31 % des logements commencés de la région, affiche une baisse de 3 % du cumul annuel. Dans la Marne, l'évolution des mises en chantier reste négative (-7 %) ne traduisant pas ainsi le dynamisme observé des autorisations de construction (+38 %). Dans les départements ruraux, les mises en chantiers varient de +2 % dans l'Aube à -21 % en Meuse.

| Nombre de logements commencés | 12 derniers mois (Juil 17 à Juin 18) | N/N-1 (%)* |
|-------------------------------|--------------------------------------|------------|
| Ardennes | 490 | -18 |
| Aube | 1 160 | 2 |
| Marne | 2 510 | -7 |
| Haute-Marne | 300 | 8 |
| Meurthe-et-Moselle | 3 110 | 41 |
| Meuse | 240 | -21 |
| Moselle | 5 510 | 18 |
| Bas-Rhin | 8 000 | -3 |
| Haut-Rhin | 3 990 | 28 |
| Vosges | 760 | -6 |
| Région Grand Est | 26 100 | 8 |
| France entière | 419 700 | 2 |

Source : DREAL Grand Est, Sit@adel2, estimations en date réelle à fin septembre 2018
 * : douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin juin 2018

Type de logements

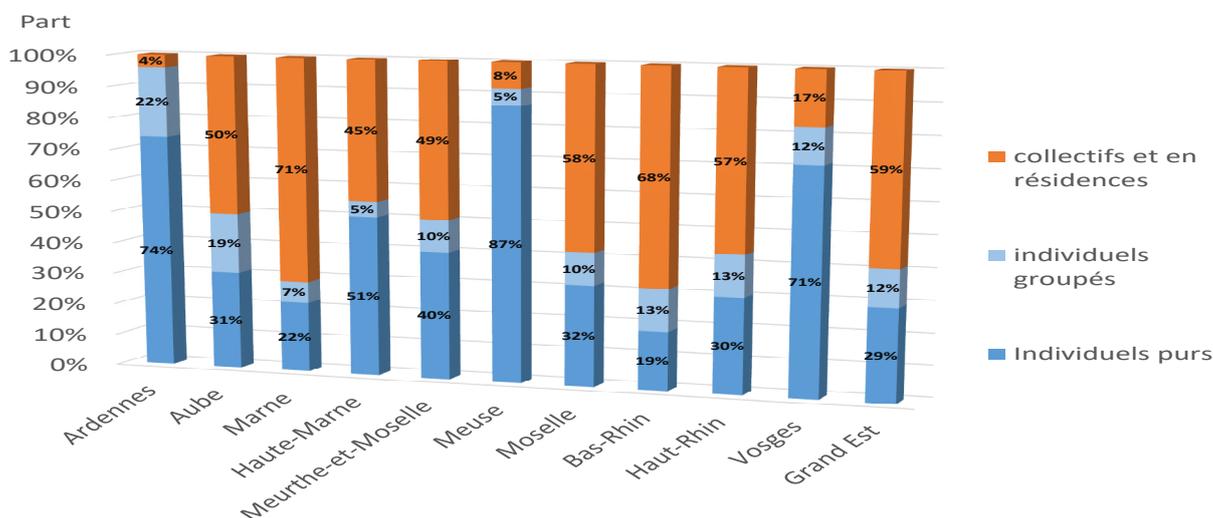
La baisse marquée des autorisations de construction de logements individuels (-7 %) est compensée par la croissance des autorisations de logements collectifs (y compris en résidences) (+5%).

Pour les mises en chantier, la croissance est portée essentiellement par le segment des logements collectifs et en résidences (+17 %). Dans les autres segments de la construction, les mises en chantiers des logements individuels purs ou groupés sont en baisse de 1 %.

| Nombre de logements par type | 12 derniers mois (Jui 17 à Juin 18) | N/N-1 (%)* | |
|------------------------------|-------------------------------------|------------|----------------|
| | | Grand Est | France entière |
| Logements autorisés | 29 600 | 0 | -6 |
| individuels | 12 140 | -7 | -4 |
| individuels purs | 8 680 | -8 | -7 |
| individuels groupés | 3 460 | -6 | 3 |
| collectifs et en résidences | 17 430 | 5 | -7 |
| Logements commencés | 26 100 | 8 | 2 |
| individuels | 11 310 | -1 | 0 |
| individuels purs | 8 280 | -1 | -1 |
| individuels groupés | 3 030 | -1 | 1 |
| collectifs et en résidences | 14 740 | 17 | 3 |

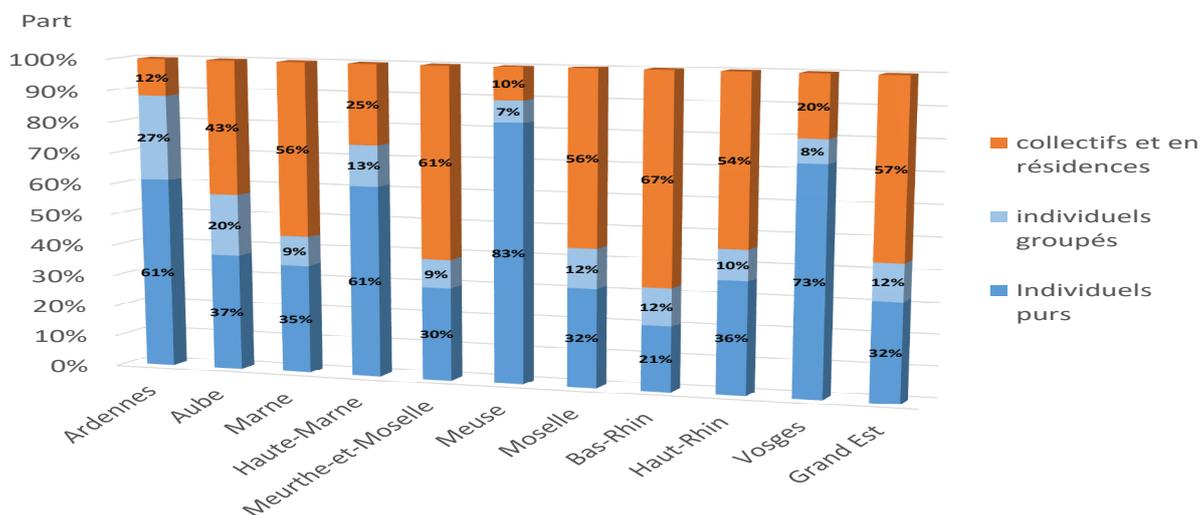
Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin septembre 2018
 * : douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents

Cumul des logements autorisés au cours des 12 derniers mois par type



Source : DREAL Grand-Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin septembre 2018

Cumul des logements commencés au cours des 12 derniers mois par type



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin septembre 2018

Méthodologie

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (État, collectivités territoriales). Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires ; il faut environ trois mois pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné.

Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d'autorisation à la date de

l'événement. Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier. Les estimations n'intègrent pas le territoire de Mayotte.

Les estimations s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans la notice méthodologique téléchargeable sur le site du SDES :

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Themes/Logement-Construction/Construction/Logements/notice-methodologique-sitadel2-fevrier-2015-v2.pdf>

On distingue les logements ordinaires (logements individuels purs ou groupés, logements collectifs) des logements en

résidence (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.) lesquels se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte. Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d'hébergement.

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

 Mohamed MEKKI
Service connaissance
et développement
durable